Journal municipal de Sainte-Marguerite





MARS 2013

COMMUNIQUÉ DE LA MRC ...

Mot du préfet

En 2012, l'ensemble des municipalités de Nouvelle-Beauce desservi par la Sûreté du Québec, ont eu l'occasion de revoir des règlements municipaux applicables par les policiers, et ce, afin de se doter d'un nouveau règlement uniforme qui encadre différents aspects dans le but de maintenir un milieu de vie sécuritaire et paisible pour tous. En effet. « Règlement sur la qualité de vie » encadre les sujets suivants :

- La gestion des alarmes non fondées (intrusion et incendie);
- Les animaux (ex. : chiens);
- Le colportage, la vente itinérante;
- Les nuisances (ex. : bruit, salubrité des terrains, feux et feux d'artifice);
- La Véloroute (piste cyclable);
- La sécurité, la paix et le bon ordre (ex.: utilisation et possession d'armes, comportements interdits);

Le stationnement et la circulation (ex. : stationnement de nuit en hiver).

Nous vous invitons à respecter les consignes diffuser par votre municipalité entourant ce nouveau règlement. Les personnes chargées de l'application du règlement sont les policiers de la Sûreté du Québec et certaines dispositions du règlement sont de la responsabilité de fonctionnaires municipaux.

Les priorités d'intervention en matière de solidarité et d'inclusion sociale en Nouvelle-Beauce

En 2012, la MRC a formé un comité appelé le Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté en matière de solidarité et d'inclusion sociale. Ce comité regroupe des membres de différents partenaires locaux et régionaux. Il avait pour mandat d'identifier des priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Nouvelle-Beauce. Les problématiques prioritaires étant ressorties sont : la sécurité alimentaire, le transport et le logement. Afin de contrer les problématiques ressorties

et accompagner les personnes dans le besoin, une demande d'aide financière sera adressée à la CRÉ Chaudière-Appalaches qui bénéficie d'une enveloppe financière confiée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La MRC de La Nouvelle-Beauce souhaite que cette contribution puisse aider à mener à terme des initiatives identifiées par les membres du comité.

Demande de bonification des effectifs policiers

La MRC de La Nouvelle-Beauce demande au ministère de la Sécurité publique de rouvrir l'entente intervenue en 2007 avec la MRC de La Nouvelle-Beauce. Les membres du conseil sont d'avis que le nombre d'effectifs policiers alloué au poste de la Sûreté du Québec de La Nouvelle-Beauce et qui dessert l'ensemble des municipalités néo-beauceronnes, mis à part la ville de Sainte-Marie, doit être revu à la hausse. Cette demande est justifiée par le fait que la population des municipalités desservie par la SQ a augmenté considérablement depuis 2007 ainsi que la circulation routière.

Bilan positif de la gestion des matières résiduelles en 2012 en Nouvelle-Beauce

Les citoyens de la Nouvelle-Beauce sont nombreux à utiliser l'ensemble des programmes mis en place par la MRC de La Nouvelle-Beauce pour une saine gestion de leurs matières résiduelles.

La collecte sélective est toujours en progression, et ce, même après 15 ans, ainsi en 2012, un tonnage record de 3 032 T.M., soit l'équivalent d'environ 675 camions a été acheminé vers le centre de tri au lieu du site d'enfouissement

Les éco-centres ont également été très sollicités par les citoyens. Près de 15 000 contenants de toutes sortes de produits domestiques dangereux et plus de 1 700 unités de matériel informatique et électronique se sont retrouvés aux éco-centres aux fins de valorisation et/ou disposition écologique.

La participation active des citoyens aux différents programmes de récupération permet une diminution du tonnage enfoui au lieu d'enfouissement technique de la MRC situé à Frampton.

Nous vous invitons à maintenir et même à développer de bonnes habitudes dans la gestion de nos matières résiduelles. Il s'agit de gestes concrets pour notre environnement... la nature ne s'en portera que mieux!

Nomination d'élus à des comités

Le conseil a procédé à la nomination de M. Yvon Asselin, maire de Sainte -Hénédine, pour siéger au Comité de sécurité publique de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi qu'à la nomination de M. Jean-Marie Pouliot, maire de Saints-Anges, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Hommage à des employés pour leurs années de service

Annuellement, la MRC de La Nouvelle-Beauce souligne les années de service d'employés étant à son service depuis plusieurs années. En 2012, la MRC a rendu hommage aux personnes suivantes :

Carole Binet	30 ans
Maryse Breton	10 ans
Marie-Josée Larose	10 ans
Gaston Levesque	30 ans
Carole Marcoux	10 ans
Marjolaine Plante	25 ans

Pour entrevue :Richard Lehoux, préfet Tél.: 418 387-3444

directiongenerale@nouvellebeauce.com

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com

ACTIVITÉS MUNICIPALES...

MOT DU MAIRE

La fierté de Marguerite.(1)...

Nous savons que la fierté, c'est plus qu'un mot, ça se traduit par des gestes. À Ste-Marguerite, nous avons plusieurs motifs d'être fiers, il nous suffit d'examiner nos souvenirs et nous avons de multiples exemples qui suscitent notre fierté. Que ce soit dans l'implication citoyenne, dans le rayonnement de notre école ou tout simplement la beauté de notre paysage.



J'imagine Marguerite, nous suggérant de se préparer pour la fête du cent-soixante-quinzième anniversaire de la fondation de Ste-Marguerite. Nous avons donc deux ans pour planifier l'embellissement de notre milieu. La majorité des propriétaires du secteur urbain et rural font leurs justes parts afin de le rendre agréable. Ne serait-t-il pas plus convenable pour notre entourage et nos visiteurs de voir dans notre paysage, des arrangements de fleurs, des arbres et des terrains propres. Le printemps sera bientôt à nos portes, il serait important de penser aux plantations afin de créer dans l'ensemble de nos secteurs un milieu où il fait bon vivre et qui démontre la fierté de notre communauté pour son environnement.

Parmi les raisons d'être fiers, il y a le constat de l'implication de nombreux citoyens. A Sainte-Marguerite nous avons des bénévoles de tout âge ayant le goût de s'épanouir tout en contribuant à la qualité de vie de la communauté. Prenons le temps de les remercier et profitons de la semaine de l'action bénévole en avril, pour leur exprimer notre reconnaissance.

En terminant, je ne peux m'empêcher de vous souhaiter de profiter des plaisirs qui s'annoncent. Nous avons la chance de vivre dans un milieu où l'on ne peut imaginer un printemps sans les volutes de fumée au-dessus des boisés. Ces signaux indicateurs d'une saison bonne ou excellente en la production de ce beau produit bien de chez nous. Un produit qui fait notre fierté!

Bon printemps!

(1) Je fais ici référence à Dame Marguerite Marcoux. Ste-Marguerite fut mise sous ce patronage en l'honneur de cette bienfaitrice. (Tiré du livre du 150e-, page 14).

ADMINISTRATION: 418-935-7103

DIRECTRICE GÉNÉRALE NICOLE CHABOT SECRÉTAIRE ADJOINTE JOSÉE SOUCY YVES TURGEON

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE

RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE

DIRECTEUR MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU MARC GAGNON

YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS

Inspecteur municipal Larry Boutin Adjoint Joël Lalonde

ESCOUADE CANINE NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

SITE D'ENFOUISSEMENT

Site de Frampton 397-5402

ÉCO-CENTRE RÉGIONAL NOUVELLE-BEAUCE

Centre de récupération Ste-Marie: 418-389-0594

Membres du conseil Municipal



MAIRE: ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS:

SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 HERTEL VAILLANCOURT
SIÈGE # 5 GUY THIBOUTHOT
SIÈGE # 6 ÉMILE NADEAU

CALENDRIER DES SÉANCES	ORDINAIRES EN 2013			
2 AVRIL - 19H30	3 SEPTEMBRE - 19H30			
6 MAI - 19H30	<u>30 SEPTEMBRE</u> - 19H30			
3 JUIN - 19H30	11 NOVEMBRE - 19H30			
2 JUILLET - 19H30	2 DÉCEMBRE - 19H30			

DÉCISIONS DU CONSEIL...

INDEXATION DU COÛT DES SALLES

Le coût des salles municipales a été revu à la hausse selon le coût de l'indexation au coût de la vie du mois d'octobre comme suit :

salle du haut :passe de 158 \$ à 161\$ txes incluses salle du bas :passe de 97 \$ à 99 \$ txes incluses salle du conseil :passe de 54 \$ à 56 \$ txes incluses salle loisirs :passe de 102 \$ à 104 \$ taes incluses

PLAN D'ACTION POUR LA DÉPHOSPHATATION DÉPOSÉ EN DATE DU 17 DÉCEMBRE

Selon la nouvelle exigence de rejet sur le phosphore pour notre station d'épuration, il nous fallait déposer un plan d'action afin de se conformer à la position ministérielle sur la réduction du phosphore;

- La municipalité de Ste-Marguerite a accepté le plan d'action pour la déphosphatation déposé par la firme d'ingénierie Genivar en date du 17 décembre 2012 et révisé le 14 janvier 2013, comme suit:
- Échantillonnage de l'effluent lors de décharge printanière — Printemps 2013 et 2014
- Échantillonnage du phosphore à l'affluent lors des caractérisations d'été et d'hiver
- Prépartion de la demande au MDDEP 2015Achat d'un moteur et autres équipements pour effectuer le dosage et le brassage
- Dosage expérimental d'alun ou de sulfate ferrique et échantillonnage — Automne 2016

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STE-HÉNÉDINE

Le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite a appuyé la municipalité de Sainte-Hénédine afin que soit maintenu dans cette municipalité le siège social d'Unicoop.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'année 2013 est une année d'élection municipale et qu'il faut tenir compte qu'à compter de 16h30 le 30e jour précédent celui du scrutin (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30) il n'est plus possible pour le conseil de siéger;

Considérant que dans la résolution nº 158-11-2012 établissant le calendrier des séances pour l'année 2013, la séance d'octobre avait été fixée au 7 octobre;

Le conseil a adopté la résolution afin que la séance d'octobre soit fixée le lundi 30 septembre.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR RÉPARATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Le conseil a demandé des soumissions pour le remplacement des fenêtres côté sud et côté ouest de l'édifice municipal. Un devis a été préparé et acheminé aux entrepreneurs potentiels.

Règlement no 415 sur le renouvellement des INFRASTRUCTURES DE LA RUE ROBERT

Un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de renouvellement d'infrastructures pour la rue Robert.a été adopté à la séance de mars. Une copie du projet est disponible au bureau municipal. Une subvention de 650 550\$ nous a été accordée dans le programme d'infrastructures Québec Municipalité. Les propriétaires seront éventuellement invités à une rencontre pour prendre connaissance des plans et devis de ces travaux.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 409 / SUR LA QUA-LITÉ DE VIE

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement nº 409 sur la qualité de vie. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal, une copie peut aussi vous être acheminée par courriel sur demande.

EAU POTABLE

L'offre de Genivar au coût de 2 200\$ avant taxes a été acceptée pour la préparation de la demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant le raccord du nouveau puits au système existant. Une demande auprès du Ministère de l'Environnement sera aussi acheminée

BORNE SÈCHE RANG STE-SUZANNE

Démarches entreprises avec la municipalité de Ste-Hénédine concernant leur intérêt à participer au partage de coûts de l'élaboration de cette borne, située aux limites de nos deux municipalités.

FONDS D'ADMINISTRATION RÉSERVÉ SUR LES GRA-VIÈRES ET SABLIÈRES

Un pourcentage de 15% est prélevé annuellement du montant des droits de gravières et sablières pour les fonds d'administration et ce, rétroactivement depuis l'année 2009.

DÉCISIONS DU CONSEIL...

RÈGLEMENT 414

POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté son budget pour l'année 2013 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3e jour de décembre 2012:

À CES CAUSES, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLE-MENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **ANNÉE FINANCIÈRE**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2013.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0.91\$ par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 **ORDURES**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et de matière recyclable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :145 \$ par logement145 \$ par commerce ou industrie72,50 \$ par commerce ou industrie non actif

Que l'autre partie de la dépense du service de l'enlèvement et la disposition des ordures sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 5 AQUEDUC

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc ainsi que tout propriétaire des immeubles en façade desquels les conduites d'aqueduc ont été refaites dans le cadre des travaux de mise aux normes 2007 (rue St-Joseph, une partie des rues St-Jacques et de la Meunerie) ainsi que des travaux de 2010 (rues St-Jacques et St-Pierre), un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

330 \$ par unité de base180 \$ par studio85 \$ par piscine

- ■1,00 par unité de base pour résidence et logement
- ■1,25 par unité de base pour salon de coiffure et de beauté, bureau de poste, centre financier, garage et les commerces ayant une évaluation de moins de 80 000 \$
- 1,50 par unité de base pour bar, restaurant, centre d'accueil et commerces ayant une évaluation de plus de 80 000 \$
- ■1,50 par unité de base pour les édifices publics : salle municipale, garage, remise, fabrique, loisirs.

ARTICLE 6 ÉGOUT

Aux fins de financer le service d'égout, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'égout, un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

80 \$ par unité de logement (1)160 \$ commerce (2)

160 \$ résidence et un commerce dans le même bâtiment (2)

240 \$ hôtel, bar, restaurant (3) 160 \$ édifice public : (2) église 240 \$ loisirs, garage, caserne (3) 240 \$ édifices publics (3)

VIDANGE DES BOUES

Aux fins de financer le service de vidange des boues, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur tout le territoire, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :95 \$ par résidence

47,50 \$ par résidence secondaire ou cabane à sucre servant de chalet

Les prescriptions des articles 14 et 15 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, d'une facturation due à des travaux dans un cours d'eau ou des frais découlant des services d'inspecteur agraire (personne désignée).

TERRAIN AQUEDUC (RÈG. 357) ARTICLE 8

Aux fins de financer 10 % de l'emprunt concernant l'achat du terrain servant à l'exploitation de l'aqueduc municipal, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 357, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 10,25\$ par unité

Que l'autre partie de l'emprunt concernant l'achat du terrain (règ. 357) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

DÉCISIONS DU CONSEIL...

ARTICLE 9 MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (RÈG. 361)

Aux fins de financer 75 % de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 361, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 248.87 \$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable (règ. 361) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 10 TARIFICATION À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL POUR LEQUEL UNE QUOTE-PART EST DUE RELATIVE **AUX TRAVAUX D'AQUEDUC EXIGIBLES**

Il est par le présent règlement exigé du propriétaire de l'immeuble portant le matricule 7152 48 9659 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux d'aqueduc réalisés dans le parc industriel décrit comme suit : 7152 48 9659 777.53\$

ARTICLE 11 TARIFICATION À L'ÉGARD D'IMMEUBLES POUR LESQUELS UNE QUOTE-PART EST DUE SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE RÉALISÉS EN 2008

Il est par le présent règlement exigé des propriétaires d'immeubles portant les matricules 7152-44-7658 7152-44-9923 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux réalisés sur la rue du Merle décrit comme suit :

7152-44-7658 1 522,91 \$ 7152-44-9923 1511,33\$

ARTICLE 12 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 395)

Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 395, un montant de compensation établi selon la facade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 50,01\$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 395) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 13 RÉSERVE FINANCIÈRE (RÈG. 411)

Afin de pourvoir à l'appropriation des liquidités nécessaires pour la constitution de la réserve financière, il est imposé et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation une taxe à un taux de 0.03\$ par 100\$ d'évaluation.

NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS **ARTICLE 14**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte; le deuxième versement devient exigible le premier mai, le troisième versement le premier juillet et le quatrième versement le premier septembre.

ARTICLE 15 PAIEMENT EXIGIBLE

Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

AUTRES PRESCRIPTIONS ARTICLE 16

Les prescriptions des articles 14 et 15 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, d'une facturation due à des travaux dans un cours d'eau ou des frais découlant des services d'inspecteur agraire (personne désignée).

ARTICLE 17 TAUX D'INTÉRÊT

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %. Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR ARTICLE 18

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-MARGUERITE CE 14 JANVIER 2013

SÉCURITÉ INCENDIE ...







Nouvelles du service!

Marc Deblois Directeur

Le temps passe très vite! Je réalise que, depuis déjà dix ans, j'occupe le poste de directeur pour le service de sécurité incendie et de premiers répondants de la municipalité de Sainte-Marguerite.

Laissez-moi vous dire que je suis fier de faire partie de ce service. J'ai débuté le 1^{er} janvier 1985 à titre de pompier. Au cours de mes années de service, j'ai aussi occupé le poste de lieutenant et capitaine. En août 2002, j'étais directeur par intérim pour devenir officiellement directeur en décembre 2002.

J'ai vécu toutes sortes d'évènements et d'émotions avec tous ses pompiers depuis ce temps. Je suis heureux d'avoir dirigé tous ceux qui ont fait partie du service dans le passé comme dans le présent. Je mène présentement une équipe de 14 pompiers passionnés du domaine de l'incendie et de l'urgence.

Merci messieurs les pompiers, membres du conseil municipal, personnel administratif de la municipalité et vous chers concitoyens de m'avoir permis d'être un pompier passionné depuis toutes ses années.



Je remercie sincèrement ma conjointe Madeleine pour son support pendant toutes ces années, aussi merci à mes deux filles Annick et Mélanie ainsi qu'à mon gendre Gabriel pour leur encouragement.

Marc Deblois Directeur Service de sécurité incendie Premiers répondants Sainte-Marguerite

SÉCURITÉ INCENDIE SUITE...

Pour les feux à ciel ouvert, et cela en tout temps, le permis est gratuit et obligatoire par règlement. Il est de votre responsabilité de le demander au bureau municipal et aux heures d'ouverture. Bien sûr, je vous encourage à le faire et ne perdez pas de vue que le printemps est bientôt à nos portes. Ce qui compor- DANGER D'INCENDIE AUXQUED HUI



te un risque plus élevé de feux d'herbe et de forêt. Soyez prudents pour la sécurité de tous.

Au nom de la brigade des pompiers de Sainte-Marguerite, je désire sincèrement remercier mme Murielle Boutin et sa fille Marcelle pour le lunch qu'elles nous ont préparé et livré en caserne lors d'une assistance incendie d'un bâtiment agricole à Ste-Hénédine, survenue le 21 janvier 2013 à l'heure du dîner. Ce fût très apprécié de tous.



La formation, les mises à niveau et les pratiques seront toujours importantes pour les pompiers et les officiers d'un service incendie. En ce sens, le samedi 2 mars dernier, j'ai moi-même suivi une autre formation en recherche et cause d'un incendie avec mes confrères de l'équipe RCI de notre MRC. Cette formation a porté principalement sur la détermination du point d'origine d'un incendie et l'analyse des sources de chaleur. De plus, on nous a présenté la structure du commissariat en incendie de la Ville de Québec ainsi que leur service de prévention incendie.



Vous utilisez votre système de chauffage au bois, depuis au moins 5 mois. À titre préventif, il est recommandé de vérifier vos installations pour éviter qu'un feu de cheminée ne se produise chez vous. Vérifiez la cheminée car le créosote qui y s'accumule demandera sûrement un ramonage. Faites de même pour les tuyaux qui y sont raccordés, et le système chauffage lui-même. À titre d'exemple, la photo

nous montre l'accumulation de créosote sortie d'une installation et sans une intervention un risque est évident pour un feu de cheminée.

Depuis le 1 janvier 2013, le service n'a reçu aucun appel pour un feu de cheminée. Félicitations à vous tous, et prenez quand même un peu de temps pour vérifier vos installations, sans oublier «Chauffez sans y passer»

Portez attention à l'article sur le monoxyde de carbone.



INTERVENTION DEPUIS LE 1 JANVIER 2013

En date du 22 février 2013

Le service incendie a répondu à 7 appels

Le service des premiers répondants, a répondu à 7 appels.

Pour un total de 14 appels d'urgences pour vos pompiers et premiers répondants

Marc Deblois Directeur SSI et premier s répondants

SÉCURITÉ INCENDIE SUITE...



Service régional de prévention incendie MRC de La Nouvelle-Beauce 700, Notre-Dame Nord, Bureau B Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9 Téléphone: (418) 387-3444 Télécopieur: (418) 387-7060



OBJET : Panne d'électricité prolongée, tel que celle survenue le 31 janvier 2013

Durant la période hivernale, une panne électrique de longue durée peut provoquer des inconvénients portant atteinte à votre santé et votre sécurité. Une des priorités dans une telle situation est de s'assurer que la résidence soit chauffée convenablement et de façon sécuritaire.

Si vous possédez un chauffage auxiliaire, allumez-le avant qu'il ne fasse trop froid dans la résidence. Assurez-vous qu'il soit installé adéquatement et qu'il soit en bon état de fonctionnement.

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage ou d'éclairage conçus pour l'extérieur ou le camping comme les barbecues au propane, les réchauds et les chaufferettes de camping. Ces appareils dégagent une grande quantité de monoxyde de carbone, ce gaz inodore et incolore qui peut provoquer une intoxication mortelle.

Il est également déc<mark>onseillé de se réfugier dan</mark>s un véhi<mark>cul</mark>e en marche, car les gaz d'échappement peuvent s'infiltrer à l'intérieur et provoquer une intoxication au monoxyde de carbone.

N'oubliez pas que les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone fonctionnant à l'électricité (110 V) ne fonctionnent pas en cas de panne électrique s'ils n'ont pas de pile de secours. Dans ce cas, assurez-vous d'avoir au moins un avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone fonctionnant à pile pour conserver une protection minimale durant cette période ou remplacez vos avertisseurs électriques par un modèle avec pile de secours. Votre sécurité en dépend!

Si vous désirez recevoir les articles de prévention incendie par courriel à chaque mois, veuillez me transmettre votre adresse courriel à <u>preventionincendie@nouvellebeauce.com</u>. Vous recevrez alors un article à propos d'un sujet différent à chaque mois directement dans votre boite de réception.

Si vous avez des questions à propos de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Marc Deblois Directeur Service incendie / PR Sainte Marguerite Frédéric Turmel
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

SÉCURITÉ INCENDIE SUITE...



Service régional de prévention incendie MRC de La Nouvelle-Beauce 700, Notre-Dame Nord, Bureau B Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9 Téléphone: (418) 387-3444 Télécopieur: (418) 387-7060



OBJET: Changement d'heure

Dimanche le 10 mars prochain, nous devrons changer d'heure. Le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce désire vous rappeler que ce sera le moment idéal pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée. Rappelez-vous que ce geste si simple peut sauver votre vie et celle des membres de votre famille.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. N'oubliez pas, si votre avertisseur de fumée est relié à une centrale d'appel, contactez-la afin de vérifier qu'ils ont bien reçu l'alarme. C'est aussi le temps idéal pour mettre à jour vos informations personnelles auprès de votre compagnie d'alarme. Par exemple, vous pouvez confirmer votre numéro de cellulaire, un changement de numéro de téléphone, votre adresse complète (numéro d'appartement et numéro civique) et les personnes à contacter en cas d'urgence.

Points importants à retenir :

- Si votre av<mark>ertisseur émet des signaux s</mark>onores intermittents, c'est que <mark>la pile est trop</mark> faible et qu'elle doit être remplacée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à cou-
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boitier. En l'absence de date ne prenez pas de risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.
- Si vous possédez des avertisseurs de fumée qui sont alimentés électriquement, l'achat d'un avertisseur combiné (électrique avec pile de secours) peut être un bon moyen de demeurer protégé lors d'une panne électrique. N'oubliez pas, les piles des avertisseurs de fumée combinés doivent être remplacées deux fois par année comme pour les avertisseurs à batterie traditionnels.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie.

Frédéric Turmel, TPI
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Marc Deblois Directeur SSI Ssinte-Marrguerite

ÉVÈNEMENTS LOCAUX...

SOIRÉE DE FILMS ET CONFÉRENCE DE CHASSE

Samedi, le 26 janvier dernier, se tenait à la Salle municipale de Ste-Marguerite une soirée de films et conférences de chasse et pêche avec Stéphane Monette de la Ferme Monette – leaders dans le domaine des produits de consommation de chasse au gros gibier au Québec.

Les profits de cette soirée ont été remis à l'école primaire l'Étincelle de Ste-Marguerite ainsi qu'au comité des Fêtes du 175^e de Ste-Marguerite.



Nous désirons également remercier sincèrement tous nos commanditaires ainsi que tous les bénévoles :

Nos commanditaires

Bar Nathalie
Boucherie Christian Lapointe
Bruno Drouin Auto
Club de chasse et pêche de Ste-Marie
Construction et excavation Giroux Inc
Denis Desrosiers, pêche à la mouche
Dépanneur André Drouin
Equipements motorisés J.A. Marcoux
Fauchon sport
Ferblanterie Roger Drouin
Ferme du chasseur
Transport Réjean Lapointe

Ferme Monette
Luc Deblois
Mécani-Beauce
Mini moteur Alain Boily
Municipalité de Ste-Marguerite
Neptune
Pro-Nature Ste-Marie
Richard Couturier
Snap-on – Normand Pitre
Toile industrielle de Beauce

Nos bénévoles

Jeff Wickens Jessica Morin Marc Gagnon Nathalie Boily Patrice Soucy Pier-Luc Giroux Stéphane Blais

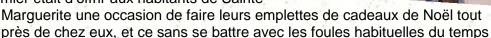
Nadia Bisson et Stéphane D'Arcy, organisateurs

Marché de Noël à Sainte-Marguerite : un énorme succès !



Notre salle municipale fut le théâtre de la première édition du Marché de Noël de Sainte-Marguerite les 15 et 16 décembre derniers. Cet évènement connut un énorme succès.

Les organisatrices, Chantal Pelletier et Sonja Karsh se disent très heureuses d'avoir atteint les deux buts qu'elles s'étaient fixés. Le premier était d'offrir aux habitants de Sainte-



des Fêtes. Le marché de Noël proposait une atmosphère agréable et relaxante, rehaussée de musique, de sucreries et café, et de rencontres avec amis et voisins. Pour certains, c'était l'occasion de jaser et de souhaiter de Joyeuses Fêtes à un tas de gens qu'on ne verrait pas nécessairement avant Noël. Le deuxième but du marché de Noël était d'offrir aux multiples artistes, artisans et commerçants de la région une vitrine pour mettre en valeur leurs bonnes idées et incroyables talents.

Une grande majorité des commentaires reçus portait sur la qualité et la diversité des produits offerts. On offrait des objets d'art et d'artisanat mais aussi des produits manufacturés de qualité. Des produits textiles aux produits comestibles fins, en passant par bijoux, objets décoratifs, tableaux, et cosmétiques. Il y en avait pour plaire à tous les goûts, tous les âges, et à tous les budgets. Les enfants pouvaient magasiner en toute quiétude et trouver juste ce qu'il fallait à offrir à leurs parents, amis, et enseignants. Les adultes eux, purent aussi trouver une variété de cadeaux pour tous ceux et celles inscrits sur leur liste.

Plusieurs centaines de personnes visitèrent le premier Marché de Noël de Sainte-Marguerite. Chantal et Sonja furent heureuses d'accueillir tous les commentaires et espèrent que la deuxième édition du marché sera encore meilleure! Merci à tous, exposants et visiteurs, pour votre énergique participation. On espère vous voir en grand nombre lors de la seconde édition du Marché de Noël de Sainte-Marguerite qui aura lieu les samedi 14 et dimanche 15 décembre 2013. Notez tout de suite ces dates sur votre calendrier!



anniversaire

ALBUM SOUVENIR DU 175^E DE STE-MARGUERITE

ÇAY EST! ON EST PARTI!!!

Dans quelques jours, si ce n'est déjà fait, quelqu'un vous visitera pour vous présenter en détails notre projet, soit éditer l'album souvenir du 175e de Ste-Marguerite, dont le lancement se fera en décembre 2014. Cet album contiendra environ 592 pages et sa couverture rigide sera lithographiée. En fait, il sera du même style que le précédent, pour tous ceux qui le connaissent.

Voici ce qui vous sera présenté, histoire de commencer à vous préparer:

- Prix pour une page: 85\$
- Ceci inclut 3 photos de votre choix et votre texte, manuscrit ou dactylographié (1 ou 2 photos supplémentaires au coût de 5\$ chacune)
- Votre copie de l'album

Un coffret de conservation vous sera offert, en 2 formats, simple ou double.

- Format simple: 22\$ / format double: 32\$
- Lithographie (identification): 12\$

Veuillez noter que le prix de ces coffrets est fixé en fonction du nombre commandé.

Le livre se vendra 85\$. Ce n'est pas une erreur. Nous avons fixé le prix de la page pour que tous participent, en souhaitant que vous vous disiez

« Prix pour prix, on prend la page! »

D'autres détails, conseils et consignes, vous seront transmis lors de la rencontre, mais portez immédiatement attention à ceci:

n'écrivez pas à l'endos de vos photos.

Nous aurons ce qu'il faut pour les identifier adéquatement.

Nous avons besoin de toutes informations pour la fin mai, le 30. Si d'ici la fin d'avril personne ne vous a contacté, faites-nous signe!

Bureau municipal: 418 935-7103

Jacques Bégin:

418 935-3297

Martine Roy: 418 387-2297

Géraldine Trachy: 418 935-3451

Nadine Marcoux: 418 935-7433

Courriel: livre175.stemarguerite@gmail.com

Aurons-nous le grand plaisir de vous lire?

mivers

ÉVÈNEMENTS LOCAUX...

Comité des fêtes du 175° de Sainte-Marguerite

Pour financer les fêtes du 175^e

'5° anniversaire

À GAGNER!!!

1^{ER} PRIX: 4 ROUES CF MOTO valeur de 9 850\$

2^E PRIX : CRÉDIT VOYAGE DE 1 000\$

3^E PRIX: FORFAIT SPA valeur de 752\$

4^E PRIX: 175\$ en graent

Commanditaires: Véh<mark>icules S Bolduc, Club v</mark>oyages Fascination,

Noah Spa



Billets en vente au bureau municipal et auprès des vendeurs suivants : Nadia Bisson, Sophie Dumont, Jean-Pierre Forgues, Pierre Gagnon et Luce Marcoux

TIRAGE LE 25 MAI 2013 À 22H







MERCI DE VOTRE ENCOURAGEMENT

LIEN et PARTAGE

Bientôt le printemps sera de retour. Aussi, il nous restera de merveilleux souvenirs de décembre dernier, dont le MARCHÉ DE NOËL 2012 .Une première et belle réussite que nous avons vécue au sein de LIEN ET PARTAGE de Sainte-Marguerite. Ce fut aussi l'occasion de tisser de bons liens avec des gens de grand cœur, et aux ressources exceptionnelles.



Les bénévoles de Lien et Partage et d`autres ont mis « la main à la pâte ». Ces dames ont cuisiné : plus de 500 pâtés à la viande, une centaine de tartes au sucre et à la farlouche sans oublier des douzaines et des douzaines de beignes... le tout fait dans une joviale entraide et une précieuse collaboration.

D'ailleurs, suite à ce franc succès, le comité de Lien et Partage a décidé de renouveler cette belle action communautaire l'an prochain.



Remerciements sincères, félicitations à chacune de vous, pour votre joyeuse participation.

Un petit bottin des ressources communautaires, très bien documenté, est disponible pour vous, au bureau de la Municipalité de Ste-Marguerite. Demandez-le, c'est gratuit.

Suzanne Blais, responsable de paroisse Lien et Partage 418-935-3468

ÉCOLE L'ÉTINCELLE.



C'est arrivé à l'Étincelle!





En décembre dernier, les élèves de l'Étincelle ont eu la chance de vivre une activité en soirée avant le départ pour les grandes vacances. Grâce aux parents, nous avons dégusté un délicieux repas. Par la suite, nous avons montré aux parents les danses apprises avec Simon Moine à l'extérieur sous une belle petite neige.

ANGLAIS

À l'école l'Etincelle, comme dans toutes les autres écoles primaires du Québec, l'apprentissage de l'anglais débute en première année où les élèves découvrent cette langue à travers des chansons, comptines et histoires. Cet apprentissage se poursuit tout au long du primaire avec des projets et des activités portant sur différentes thématiques. Le cours d'anglais est une op-

portunité de converser dans une langue étrangère afin de développer des outils qui sont d'une grande utilité dans le monde d'aujourd'hui.

Marie-Chantal Hazen

DÎNER DE L'AMITIÉ

Pour souligner la Saint-Valentin, les élèves de maternelle ont invité un(e) ami(e) pour un dîner de l'amitié qui s'est déroulé dans leur classe. Pour cette occasion, les élèves avaient fabriqué un napperon pour leur invité où les petits cœurs étaient à l'honneur. Après le dîner, nous avons chanté, dansé et fait quelques petits jeux.

UNE MAGNIFIQUE SORTIE À QUÉBEC

Les élèves de maternelle, de 1re année et 2e années ont fait une sortie le 14 février. En avant-midi, ils sont allés à la Maison de la Découverte où ils ont appris comment les gens vivaient à l'époque de la Nouvelle-France ainsi que leur mode de vie. En après-midi, les élèves sont allés sur le site du Carnaval et ont pu visiter le palais de glace, admirer les sculptures sur neige, essayer divers jeux intérieurs et extérieurs et glisser. La belle

température et la bonne humeur étaient au rendez-

vous. Tout le monde s'est bien amusé!

QUELLE JOURNÉE!

Jeudi le 7 février dernier, les élèves de la classe de Mélissa. Valérie et Johanne se sont rendus au musée de la Civilisation pour une agréable et enrichissante visite sur les Samouraïs. L'exposition proposait une incursion intéressante dans l'univers captivant de ces guerriers redoutables. Les enfants ont pu admirer plusieurs armures, accessoires, casques et masques. En après-midi, les élèves ont pu profiter de la patinoire des Galeries de la Capitale afin de démontrer leur savoir-faire. Des heures de plaisir! Cette journée a su plaire aux petits comme aux arands.



VOYAGE PLANÉTAIRE...

C'est le mercredi 13 février dernier que les élèves de la classe de Mélissa ont présenté l'exposition «Voyage planétaire». L'exposition couvrait l'ensemble des planètes du système solaire. Chaque élève devait, de façon originale et dynamique, faire connaître aux petits de maternelle une planète. C'est avec fierté et entrain que les grands ont su démontrer leurs connaissances aux élèves de madame Guylaine.



ÉCOLE L'ÉTINCELLE SUITE ...

SPORTS D'HIVER SUR LES PLAINES D'ABRAHAM

Le 28 février, deux équipes de 5 jeunes se rendaient sur les plaines d'Abraham afin de réaliser un parcours d'épreuve en sports d'hiver. Ils affrontaient des élèves des écoles de la région. Les participants de l'Etincelle étaient Enrick Normand, Philip Higgs,, Ann-Pascale Cantin, Ludovic Pelletier, Tommy Laliberté-Trachy, Samuel Boutin, Joël Vaillancourt, Antoine Giroux, Jérémy Bégin et Xavier Fortier.

UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE ÉTINCELLE AUX JEUX DU QUÉBEC

Ludovic Pelletier représentera la région de Chaudière-Appalaches aux Jeux du Québec, en mars prochain, au Saguenay Lac St-Jean. Félicitations à Ludovic qui vivra une expérience unique. Il a été surclassé dans la catégorie midget éligible aux Jeux du Québec. Bonne chance à toil

CENTRE DE SKI LA BALADE

Les 7 janvier et 15 février, quinze élèves du club Étincelle ont participé à deux journées spéciales d'entraînement au centre de ski La Balade de St-Jean-Chrysostome. Les plus vieux ont été pris en charge par un entraîneur de Skibec. Johanne et Valérie ont entraîné les plus jeunes. Ce fut des journées très appréciées!

DÎNER SPAGHETTI AU PROFIT DU CLUB ETINCELLE (3 MARS)

Merci à la municipalité de Sainte-Marguerite qui nous a aidé dans l'organisation de cette journée. En après-midi, de petites compétitions de ski de fond ont animées les pistes de l'école l'Etincelle. Grand merci à tous les participants!

INFORMATION GÉNÉRALE

Le 16 février, le club Étincelle a présenté un kiosque au Défi-santé mariverain et dans la Zone WIXX (zone pour les jeunes) au centre Caztel de Sainte-Marie. Un merci spécial aux bénévoles!

Après s'être informés sur la réalité des enfants du Honduras, nous leur avons écrit une carte postale. Au Québec, comme partout sur la planète, il y a des droits particuliers pour les enfants, mais dans plusieurs pays du monde, ces droits ne sont pas respectés. Belle occasion de constater la chance que nous avons!

Nos correspondants de Fontcouverte en France poursuivent leurs échanges avec nous. En février, nous les avons rencontrés par visioconférence. Ce genre de communication avec les tableaux interactifs est facile pour nous, mais nous avons constaté que ce ne sont pas toutes les écoles qui sont bien équipées. Saviez-vous qu'en France, les élèves sont à l'école jusqu'à 16h45? Heureusement, parce qu'avec le décalage horaire, nous ne pourrions pas nous parler.



À la suite de notre visite à l'exposition Samouraï, nous préparons des casques, véritables oeuvres d'arts inspirées de ces guerriers et qui savaient impressionner l'ennemi!

Après avoir travaillé sur les iPad prêtés par la CSBE, voilà que nous faisons de la robotique en sciences. Un robot NXT bien programmé arrive à faire un Sodukul Pour le moment, nous les programmons pour faire de petits défis.

Savez-vous ce qu'est un jardin suspendu? Notre classe en possède un qui permet la culture hydroponique. Fait de bouteilles de verre récupérées, notre jardin nous donne une belle occasion d'observer les étapes de développement des plantes.

Les élèves de 5e et 6e années mettent régulièrement leur mémoire à l'épreuve. Des défis mémoires permettent des démonstrations surprenantes des capacités intellectuelles. Pourriez-vous nommer plus de 25 nombres carrés ou encore les os du corps? Bravo à nos jeunes Marquertois et Marqueritoises qui n'hésitent pas à faire preuve d'effort!

Ann-Pascale Cantin et Elizabeth Roy se sont démarquées lors de la dictée PGL. Bravo à vous deux et bonne chance à Ann-Pascale qui représentera l'Etincelle lors de la finale régionale.

ÉCOLE L'ÉTINCELLE SUITE...

Le comité des fêtes de 175^e invite les élèves de l'Étincelle à découvrir le passé. Aidés de plusieurs personnes de la municipalité, nous nous intéressons à l'histoire de

l'école l'Étincelle. Possédez-vous des photos de votre 🗔

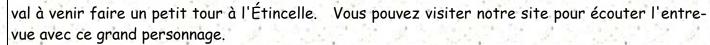
passage à l'école l'Étincelle?

En janvier, nous avons terminé une grosse commande de 2150 cordes à sauter pour le service des loisirs de la ville de Saint-Georges. Merci à tous ceux et celles qui nous ont permis de relever ce défi en enfilant des

milliers de bouts de tubulures colorées.

L'Étincelle a maintenant sa Brigade Loup. Cinq élèves de la brigade scolaire ont été choisis pour aider les petits à régler leurs confits dans la cour de récréation.

De la grande visite dans les studios de Radio-Étincelle! Madame Chantal avait invité son ami bonhomme Carna-



Pour tout connaître à propos de la vie à l'Étincelle, visitez souvent notre site Internet http://etincelle.csbe.gc.ca



Inscription à l'école

Nous désirons vous informer qu'il est temps d'inscrire un enfant éligible à Passe-Partout pour l'année scolaire 2013-2014. Pour ce faire, il suffit de se présenter à l'école, muni du certificat de naissance (grand format)

de l'enfant et d'une preuve de résidence. Il en va de même pour les enfants éligibles à la maternelle, mais qui ne fréquentent pas Passe-Partout présentement. Avant de vous rendre à l'école, veuillez téléphoner au 418 386-5541 poste 7148 pour vous assurer de l'ouverture du secrétariat.

Nous vous rappelons également qu'en cas de déménagement, il est primordial d'inscrire votre enfant à sa nouvelle école dès que vous avez trouvé votre logement et d'en informer l'école fréquentée actuellement. Nous vous remercions de votre collaboration.

Guylaine Gravel



Des nouvelles de la Bouquine Votre bibliothèque publique... **Printemps 2013**



Horaire habituel de la biblio: jeudi et vendredi de 18h30 à 20h.

dimanche de 9h30 à 11h

HORAIRE de la fin de semaine de Pâques : Fermé le vendredi 29 et le dimanche 31 mars. Réouverture le jeudi 4 avril 2013! Joyeuses Pâques!

Le dernier échange de biens culturels a eu lieu le 25 février dernier. Le prochain sera en juin. Cet échange trimestriel inter- bibliothèque nous permet de profiter de nouveaux livres autant pour les jeunes que pour les adultes : romans, documentaires, BD, etc.

NOUVELLES ACQUISITIONS ADULTE:

Pelletier, Jean-Jacques	Les visages de l'humanité
Tremblay, Michel	Au hasard la chance
Grisham, John	Les partenaires
Bombardier, Denise	L'anglais
Gill, Pauline	Gaby Bernier (tome 1)
Tremblay D'Essiambre, Louise	La dernière saison (tome 3) - Les enfants de Jeanne
Curtis Higgs, Liz	La grâce à tes yeux (tome 4) / lci brûle ma chandelle (tome 5)
Sicotte, Anne-Marie	Les chevaliers de la croix (tome 1) / Rue du Sang (tome 2)
José Rodrigues dos Santos	La formule de Dieu

CARTE D'ACCÈS BIBLIO: votre

carte de membre vous permet de vous brancher à votre bibliothèque, de consulter le catalogue de la biblio, d'effectuer une réservation, etc. Allez sur le site suivant :

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca (inscrit sur votre carte d'abonné). Vous pourrez ainsi placer une demande via le site web, emprunter un livre disponible dans une autre bibliothèque

(Prêt inter-biblio PEB)

L'HEURE DU CONTE. Pour les 4 à 8 ans. Activité mensuelle et gratuite, présentée par Mesdames Paulette Deblois et Hélène Lavigne. Après la lecture du conte, il y a un bricolage en lien avec l'histoire. Les parents qui désirent participer sont les bienvenus.

HEURE: vendredi de 18h 30 à 20h

LIEU: Bibliothèque COÛT: Gratuit

DATE: Vendredi le 15 mars, 19 avril, 10 mai et 14 juin

(Relâche pour juillet et août)

PAS BESOIN DE RÉSERVATION, ON VOUS ATTEND

Vous avez le goût d'un projet bénévole ?... Joignez-vous à notre équipe à raison de 1 ½ h. par mois... Vous bénéficierez d'une petite formation et vous serez jumelé à une bénévole d'expérience lors de vos soirées de garde à la biblio. C'est aussi une activité bénévole intéressante pour un parent et son adolescent. La bibliothèque est un plus pour notre collectivité!

Contactez Adrienne au 935-3183

Bon printemps à tous et surtout bonne lecture!

Chantal Pelletier secrétaire de la Bouquine



LA FADOO VOUS INFORME...

Présentement, si vous êtes intéressés à vous inscrire aux jeux provinciaux organisés par la FADOQ (quilles, pétanque, billard, etc.) vous devez faire votre inscription avant le 27 mars 2013 auprès de votre président.

Activités à venir:

- * Partie de sucre chez Réal Bruneau à Saint-Henri, vendredi le 5 avril 2013. Inscription jusqu'au 22 mars 2013.
- * Partie de sucre à la salle municipale de Ste-Marguerite, le 12 avril à 13h30. Prix: 3\$ / personne
- * Dîner de FADOQ, le dimanche 19 mai prochain. Vous pouvez réserver vos places avant le 10 mai 2013.

Finalement, l'activité du club de marche prévue en janvier a dû être mise sur la glace pour cet hiver.

Jean-Noël Lehouillier, président 418 935-3388



Tournoi 500

Toute l'équipe du TOURNOI 500, vous remercie de venir à nos tournois de cartes.

Une belle activité à toutes les deux semaines.

N'oubliez pas notre tournoi de reconnaissance au mois de mai prochain. Le tournoi de reconnaissance est à 5\$ l'entrée.

Bienvenue à toutes et à tous!

Ste-Marguerite à la salle municipale	Ste-Marie au centre récréatif					
Mars 2013	Avril 2013					
06 mars, Sainte-Marie	03 avril, Sainte-Marie					
13 mars, Sainte-Marguerite	10 avril, Sainte-Marguerite					
20 mars, Sainte-Marie	17 avril, Sainte-Marie					
27 mars, Sainte-Marguerite	24 avril, Sainte-Marguerite					
Mai	2013					
01 mai, Sa	ainte-Marie					
Tournois Re	connaissance					
08 mai, Sain	te-Marguerite					
15 mai, Sa	ainte-Marie					

Les tournois débutent à 20h, tous les mercredis

Responsable de Ste-Marie

Responsables de Ste-Marguerite

Lise Cyr 418 387-1783

Doris Marcoux 418 935-7233 Jeannine Boutin 418 935-3371

PÉTANQUE EXTÉRIEURE

L'hiver sera bientôt chose du passé et nous nous retrouverons bien vite au mois de juin. Et qui dit juin, pense au jeu de pétanque. Il ne faudrait pas attendre à la dernière minute pour y penser.

Je vous lance le défi suivant : chaque membre qui jouera devrait se faire un devoir de trouver un nouveau joueur ou une nouvelle joueuse afin d'augmenter le nombre d'équipes paroissiales. Vous avez du plaisir à jouer le lun-

di soir, alors organisez-vous pour partager ce plaisir avec d'autres personnes.

Je suis certain que plusieurs n'attendent qu'une invitation de votre part pour répondre positivement à votre proposition.

Je compte sur vous pour poser ce geste.

N'oublions pas les tournois du vendredi soir. Il serait tellement intéressant de recevoir une dizaine de personnes de la paroisse ce soir-là.

Je dois vous dire que j'ai été approché cet hiver pour que je cède à une autre paroisse ces vendredis soirs. Quand je quitterai mon poste, il serait très malheureux de perdre ce rassemblement hebdomadaire.

Je vous invite aussi à participer de temps en temps aux tournois des autres paroisses. Si nous ne rendons pas visite à ces dernières les gens ne seront pas intéressés à venir nous voir.

C'est un pensez-y bien!!!



Pierre-André Boutin, président

COMITÉ FAMILIAL...

Fête de Noël



Le 15 décembre dernier se tenait l'activité de Noël organisée par le Comité familial. Les enfants ont assisté à l'arrivée du Père Noël ainsi que de la Mère Noël en carriole. Par la suite, ils ont eu la chance de venir le rencontrer, de recevoir un présent et faire un tour de carriole. À l'intérieur, café, chocolat

chaud et biscuits attendaient les gens présents. Merci à Madame Claudette pour la fabrication des biscuits! De plus, les gens ont eu la

chance d'observer de plus près un camion de pompiers et de poser des questions aux pompiers sur place. Un grand merci

à Francis Grenier et Marc Gagnon. Durant cette même fin de semaine, avait lieu le Marché de Noël. La première édition fut une nouveauté bien appréciée. Le Comité familial tient à remercier les exposants qui lui ont remis un don de 230\$.



Randonnée aux flambeaux



Repoussée d'une semaine en raison de la douce température du début de février, la deuxième édition de la randonnée aux flambeaux a finalement eu lieu le 9 février. La piste étant faiblement enneigée, les randonneurs ont pu la parcourir à pied. La température clémente a permis aux gens de profiter pleinement des joies d'une soirée hivernale en plein-air. Au retour de la randonnée, breuvages chauds et collations attendaient les participants. Deux paires de raquettes ont été gagnées par Mégan Fortier et Chantal Lagrange. Félicitations aux gagnantes! Merci à Yves Turgeon et André Bégin pour l'aide apportée.

N'oubliez pas, le Comité familial est sur facebook, venez vous joindre au groupe, qui porte le nom suivant : Loisirs Ste-Marguerite. De plus, les gens qui ont des idées à suggérer pour les activités du Comité ou qui ont le goût de s'impliquer à l'une ou l'autre des activités peuvent le faire savoir par l'entremise de facebook ou directement à l'un des bénévoles du comité.

Audrey Labbé
Evelyne Breton
Caroline Cyr

Martine Pigeon

Jean-Noël Lehouiller





Comme mentionné dans le journal précédent, la 37e édition du Demolition Fest 2013, qui se tiendra le 24, 25 et 26 mai prochain, arrive à très grand pas.



Voici notre programmation :



Vendredi soir :

Dès 18h30, notre Show de boucane et Habileté qui a su répondre aux attentes l'an passé. Les inscriptions se déroulent sur place avant le show donc premier arrivé premier servi. Plus tard en soirée, sur scène se succéderont le groupe Muted Screams ainsi que Irish Moutarde.

Samedi jour de la démolition:

Dès 12h30, le début de la plus populaire et très attendue démolition. En nouveauté cette année, une course de tracteurs à gazon. Hé oui, vous avez bien lu, une course de tracteurs à gazon. Donc avis à tous les intéressés et ceux qui aiment

atteindre un taux d'adrénaline élevé, vous êtes les bienvenus.

Les formulaires d'inscriptions seront disponibles sous peu sur notre site internet : www.demolitionfest.com. Nous vous invitons à aller consulter notre site internet avec de nouvelles couleurs et encore plus.

Samedi soir:

Comité familial

Venez faire vos demandes spéciales à notre chansonnier dès 20h. Puis, il laissera la place au groupe Dirty Red Shoes, dès 22h, et celui de Karma.

> Dimanche journée familiale: Plus d'informations vous seront données sous peu concernant cette activité organisée par le comité familial.

Vos idées sont les bienvenues, car elles permettent à notre comité de se renouveler. Aussi, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres pour le comité et de nouveaux bénévoles pour le festival. Vous entendez l'appel ?? Veuillez communiquer avec nous par courriel :

demolitionfest@hotmail.com ou par téléphone : Sandra Carbonneau 418-209-6230

Des nouvelles de votre EAL...

*La préparation au temps de Pâques est maintenant à nos portes.

VEUX-TU LE SUIVRE?

Voilà la guestion que pose le thème proposé pour le Carême cette année. Toute une question en ces temps de grands bouleversements dans notre société!!! Mais à travers cela, il faut prendre encore plus le temps de réfléchir à la place du Christ dans notre vie. Je vous souhaite donc de faire bonne route à la suite du Christ, lui qui nous appelle à la vie nouvelle, à la victoire sur la mort, sur toutes les morts.

*L'équipe pastorale de l'Unité Pastorale de la Nouvelle-Beauce organise une retraite spirituelle pour tous les paroissiens de son territoire. Le prédicateur sera l'abbé Yves Guérette, prêtre reconnu pour ses bonnes paroles. Vous êtes invités pour les catéchèses à l'église de St-Maxime de Scott, du dimanche 10 mars au mercredi 13 mars à 19 h 30 (environ 1 heure).

Dimanche 10 mars, sur le baptême;

lundi 11 mars, catéchèse sur le salut;

mardi 12 mars, catéchèse sur le silence de Dieu; cette catéchèse est pour nous tous qui avons perdu un peu le sens du sacrement du pardon. Cette catéchèse sera suivie par le sacrement du pardon; mercredi 13 mars, catéchèse sur l'Eucharistie et suivie de la messe.

* Cette retraite spirituelle est une invitation spéciale à nous tous qui voulons nous remettre à jour dans notre cheminement de foi. Cette retraite se vivra près de chez nous. Prenons le temps d'y assister!

*Pour ceux qui sont intéressés, bientôt, vous pourrez vous inscrire sur le site de l'Unité de la Nouvelle-Beauce et vous en recevrez automatiquement toutes les nouvelles parutions. Visitez le site régulièrement pour pouvoir vous y inscrire.

Voici l'adresse : http://unitenouvelle-beauce.org

* Votre EAL vous souhaite un beau printemps!

Moments difficiles ? ...En parler, ça fait du bien... Vous écouter...c'est notre mission !



Tel-Écoute du Littoral est un service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel pour toute personne qui ressent le besoin de parler de son vécu, qui se sent seule, qui a des idées noires ou pour tout autre problème.



Parce que vous êtes importants pour nous, appelez...

Lundi au vendredi, de 18h à 3h du matin Samedi et dimanche, de midi à 3h du matin

IMPORTANT

Veuillez noter qu'en date du 1^{er} avril 2013, les numéros des différentes régions desservis par Tel-Écoute ne seront plus en service. Voici donc les numéros à utiliser selon votre localité.



LIGNE D'ÉCOUTE

Lévis et environ : 418-838-4095

Sans-frais

Bellechasse, L'Islet, Lotbinière, Montmagny et Nouvelle-Beauce :

1-877-559-4095

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DE LA SEMAINE

JEUDI SAINT	VENDREDI SAINT	SAMEDI SAINT	PÂQUES
STE-MARGUERITE	STE-MARGUERITE	STE-MARIE	STE-MARGUERITE
20H	19H30-CHEMIN DE ₺	20H	11H
sainte-marie	ste-hénédine	ste-hénédine	STE-MARIE
20H	15H	20H	9H ET 11H
ST-SYLVESTRE	ST-ISIDORE	ST-NARCISSE	ST-ISIDORE
20H	15H	19H30	9H30
ST-MAXIME	STE-MARIE	ST-PATRICE	ST-BERNARD
19H30	15H	20H	9H30

EN SANTÉ ET EN FORME ...

Programmation des loisirs Printemps-été 2013



TRX

Gymnase de l'école primaire Lieu:

Le jeudi, de 19h à 20h, Horaire: Du 18 avril au 20 juin Période :

120 \$ / 10 semaines (min. de 8 inscriptions) Coût:

Zumba

Salle municipale Lieu:

Le mardi, de 19h à 20h Horaire: Du 16 avril au 18 juin Période:

Coût: 90 \$ / 10 semaines (min. de 8 inscriptions)

Parcours militaire

Lieu: Plantation

NOUVEAU Le mercredi, de 19h à 20h Horaire:

Du 17 avril au 19 juin Période :

Coût: 100 \$ / 12 semaines (min. de 8 inscriptions).

Ballet Jazz

Salle municipale Lieu:

Samedi, 9h Horaire:

Période: Du 20 avril au 22 juin

50 \$ / 10 semaines (mini. de 7 inscriptions) Coût:

Yogas pour tous

Lieu: Chalet des loisirs

Le lundi 9h30 (premier groupe) Horaire:

11h (deuxième groupe)

Période : Du 8 avril au 6 mai (5 semaines)

35 \$ / 5 semaines (min. de 10 inscriptions) Coût:





EN SANTÉ ET EN FORME ...

Ligue de balle molle régionale mineure

Tu as entre 6 et 17 ans et tu veux jouer à la balle cet été ? Gars ou fille, il est possible de t'inscrire dans une équipe de Sainte-Marguerite membre de la ligue de balle molle mineure de Beauce. Bienvenue aux joueurs des municipalités voisines.



L'activité de balle molle s'échelonnera de la mi-mai à la mi-août :

Catégories	Année de Naissance	Coût de l'Inscription*			
Novice	2005 à 2007	50 \$			
Atome	2003 à 2004	60 \$			
Atome fille	2001 à 2004	60 \$			
Moustique	2001 à 2002	60 \$			
Benjamin	1999 à 2000	60 \$			
Cadet	1996 à 1998	60 \$			
Cadet fille	1996 à 2000	60 \$			

^{*}Les inscriptions aux tournois sont en sus

Paiement: Faire un chèque daté du 29 avril 2013 à l'ordre de Municipalité de Sainte-Marguerite au montant du coût de l'inscription. Nous remettre un autre chèque de 30 \$ en date du 30 septembre 2013 qui vous sera remis au retour du costume en août.

INSCRIPTION: AU BUREAU MUNICIPAL AVANT LE 29 AVRIL

- Les équipes peuvent être mixtes. Les parties auront lieu majoritairement les soirs de semaine.

IMPORTANT

Des équipes de la ligue de balle molle mineure ne pourront exister à Sainte-

Marguerite sans la participation de bénévoles, d'un parent entraîneur et d'un adjoint. Ainsi, si vous êtes un parent ou un adulte qui avez le goût d'encadrer nos jeunes dans la pratique de ce sport, n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées. Aussi demandé: Arbitre (14 ans minimum) ou marqueur (13 ans minimum) Personne à contacter: Yves Turgeon, 418 935-7103



Journée sportive le 4 mai

À l'O.T.J. de Sainte-Marguerite

Samedi le 4 mai prochain, tout le monde s'amuse dans le cadre d'une journée d'initiation à la balle molle et au dek hockey. Cette journée s'adresse vraiment à tout le monde, gars ou filles, jeunes et adultes. Des entraîneurs

seront présents pour t'initier à l'intérieur d'un cadre sécuritaire, en y incluant les techniques de base, la réglementation et une compétition sans nécessaire-

ment déterminer les gagnants. Des équipes se formeront sur place. Inscription 5 \$ par atelier.

Inscription et information au 418 935-7103

Yves Turgeon

Coordonnateur des activités récréatives.





La Maison de la famille a cessé d'offrir, pour un temps, le service de Bambineries. Mais les mamans ont décidé de continuer l'activité. Nous demandons seulement que vous apportiez les collations pour vos enfants. Il y a une rencontre aux

deux semaines. La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 21 mars 2013 à 9h30 à l'édifice municipal de Ste-Marguerite. Pour plus d'informations, communiquez avec le bureau municipal au 418 935-7103.

ATELIER DE COUTURE

Tous nos remerciements aux 90 personnes qui se sont déplacées lors de nos ateliers les lundis après-midi durant 7 semaines. Ce fut

la réalisation de 260 bonnets pour nouveau-nés destinés à l'hôtel-Dieu de Lévis et du CHUL à Québec; de

même que des bavettes(80) pour résidences de personnes autonomes et pochettes (25) pour bavettes au CHSLD de Ste-Hénédine.

Merci de la part des responsables

OYÉ OYÉ COMÉDIENS, COMÉDIENNES!

Vous êtes intéressés à faire partie des comédiens pour la pièce de théâtre cette année? Tant mieux! Ne soyez pas gênés d'essayer ou de réessayer cette expérience. Du sang neuf, ça fait toujours du bien. Pour les anciens, ça sera un plaisir de travailler à nouveau avec vous. Contactez-moi pour donner votre nom.



Martine Lahouillier 418 390-2525

RELAIS POUR LA VIE

Encore une fois cette année, une équipe de Ste-Marguerite recueillera des fonds pour le « Relais pour la vie » qui se déroulera le 25 mai. Caroline Lehouillier a décidé de prendre le flambeau pour cette édition en collaboration avec mme Marie-Claire Marcoux. Nous comptons sur votre précieuse générosité, car nous ne savons jamais quand le cancer touchera un de nos proches.



Si vous désirez faire un don et encourager notre équipe dans cette démarche, veuillez contacter :

> Jean-Noël Lehouillier 418 935-3388 147 route 216 Ste-Marguerite

Merci à l'avance de votre participation active et venez marcher avec nous.



Qu'est-ce que le Centre médical de La Nouvelle-Beauce?

Un organisme à but non lucratif (OBNL) selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et dirigé par un conseil d'administration de 11 personnes, qui siègent bénévolement et qui proviennent de différents secteurs d'activités de La Nouvelle-Beauce. De plus, le Centre médical de La Nouvelle-Beauce est reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré (OBE) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui lui permet de <u>re-</u> mettré des reçus d'impôt pour les dons recueillis. La mission de cette petite



www.centremedicalnb.com

entreprise consiste à offrir et exploiter une clinique médicale à but non lucratif en vue d'assurer l'accessibilité de services médicaux et de services de soutien en santé chez nous, pour toute la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Pour ce faire, le Centre médical de La Nouvelle-Beauce disposera d'une clinique médicale régionale située à Sainte-Marie et assurera le maintien en opération de 3 cliniques de proximité à Frampton, Saint-Isidore et Vallée-Jonction. Ce Centre médical est de La Nouvelle-Beauce essentiel pour maintenir et améliorer nos services médicaux qui se détériorent rapidement,

considérant le vieillissement de nos médecins, l'absence de relève, une population grandissante et vieillissante qui a de plus en plus de besoins en santé et la nécessité de maintenir un service de proxi-

Pourquoi devrais-je faire un don?-

Parce ce que vous allez le récupérer en temps et en argent. Sans un nombre suffisant de médecins en Nouvelle-Beauce, les citoyens doivent se

déplacer vers les centres urbains, ce qui occasionne des coûts en déplacement, des frais de stationne-

ment, de longues attentes, des pertes de temps et d'argent, etc.

D'un point de vue économique, il est clair que, pour une région en manque de main d'œuvre qualifiée qui veut attirer de nouveaux travailleurs, un service de santé efficace et la présence de médecins sont au premier rang des points à considérer lorsque de nouvelles entreprises et/ou de nouveaux résidents songent à s'établir en Nouvelle-Beauce. De plus, la présence de médecins favorise la rétention des personnes et peut même être un atout pour la revente d'une résidence.

Notre système de santé est actuellement saturé, on ne peut compter sur celui-ci pour résoudre notre pénurie de médecins grandissante en Nouvelle-Beauce. Lors des consultations publiques, la population nous a fait une demande claire; maintenir et améliorer les services de médecins de proximité. Le projet du Centre médical de La Nouvelle-Beauce répond à cette demande et aux besoins de la population. Avec de meilleurs services de proximité, les citoyens vont gagner du temps, de l'argent et ainsi récupérer leur investissement collectif dans le futur. La Loi sur la santé et les services sociaux garantit l'accessibilité aux soins, mais pas la proximité de ceux-ci. Aux grands problèmes, les grands remèdes. La prise en charge par la population devient donc nécessaire pour notre région, d'où la nécessité de faire une campagne majeure de financement pour notre projet.

De plus, nous avons mis en place un projet qui vous permet de réduire votre don de vos revenus et ainsi économiser de 40 à 50 % d'impôts. À titre d'exemple, un don de 1000 \$ vous donnera un retour d'impôt de 450 \$ soit 45% de votre don; donc un coût net de 550 \$. Un don, c'est peu, considérant

que certaines cliniques privées exigent beaucoup d'argent pour les services d'un médecin.

Il n'y a aucun programme de subvention fédérale ni provinciale pouvant contribuer à notre projet innovateur. En fait, votre don correspond à une subvention indirecte de nos gouvernements. Collectivement, si 4000 personnes donnaient 500 \$ avec le résultat d'une collecte de 2 000 000 \$, cela nous

donnerait un retour de 840 000 \$ en impôt (42%) donc un coût net de 1 160 000 \$. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site web

www.centremedicalnb.com

Réal Turgeon Président du conseil d'administration Centre médical de La Nouvelle-Beauce

aux parti	iculiers résic	lents du	Coût annuel du don	Somme engagée sur 5 ans	Coût net du don sur 5 ans
Fédéral	Provincial	Total	100		
2,398\$	2,392 \$	4,790\$	5,210\$	50,000 \$	26,049\$
1,187\$	1,192\$	2,379\$	2,621\$	25,000 \$	13,103\$
582 \$	592 \$	1,174\$	1,326\$	12,500\$	6,630\$
219\$	232 \$	450 \$	550\$	5,000 \$	2,750\$
117\$	112 \$	229\$	271\$	2,500 \$	1,355 \$
	Fédéral 2,398 \$ 1,187 \$ 582 \$ 219 \$	aux particuliers résic Québec basés sur l' 2012 Fédéral Provincial 2,398 \$ 2,392 \$ 1,187 \$ 1,192 \$ 582 \$ 592 \$ 219 \$ 232 \$	aux particuliers résidents du Québec basés sur l'année 2012 Fédéral Provincial 2,398 \$ 2,392 \$ 4,790 \$ 1,187 \$ 1,192 \$ 2,379 \$ 582 \$ 592 \$ 1,174 \$ 219 \$ 232 \$ 450 \$	aux particuliers résidents du Québec basés sur l'année 2012 Fédéral Provincial Total 2,398 \$ 2,392 \$ 4,790 \$ 5,210 \$ 1,187 \$ 1,192 \$ 2,379 \$ 2,621 \$ 582 \$ 592 \$ 1,174 \$ 1,326 \$ 219 \$ 232 \$ 450 \$ 550 \$	aux particuliers résidents du Québec basés sur l'année 2012 annuel du don engagée sur 5 ans Fédéral Provincial Total 5,210 \$ 50,000 \$ 2,398 \$ 2,392 \$ 4,790 \$ 5,210 \$ 50,000 \$ 1,187 \$ 1,192 \$ 2,379 \$ 2,621 \$ 25,000 \$ 582 \$ 592 \$ 1,174 \$ 1,326 \$ 12,500 \$ 219 \$ 232 \$ 450 \$ 550 \$ 5,000 \$



Les règles de sécurité en véhicules hors route

La Sûreté du Québec vous demande de redoubler de prudence lors de la pratique de votre sport. Il est important de ne pas oublier les principales règles de sécurité

lorsqu'on est à bord d'un véhicule hors route.

L'âge minimum pour conduire un véhicule hors route est de 16 ans

Cependant, si on est âgé de moins de 18 ans, il est obligatoire de posséder un certificat d'aptitude. Pour transporter un passager, le conducteur doit avoir au moins 18 ans (amende 100 \$). Vous devez avoir en votre possession un document qui atteste votre âge.

La circulation sur le chemin public est interdite à l'exception :

- d'une distance maximale de 1 km pour un travailleur dans l'exécution de son travail qui nécessite l'utilisation de véhicule hors route;
- pour traverser le chemin à la croisée d'un sentier;
- d'une distance maximale de 1 km pour rejoindre un sentier, une station-service ou lieu ouvert au public pour y faire une halte et ce, lorsque l'aménagement ne permet pas de faire autrement (amende 100 \$).



- Pour traverser ou emprunter un chemin public, le conducteur doit être détenteur d'un permis de conduire valide et respecter les conditions qui s'y rattachent (amende 250 \$).
- En tout temps, le propriétaire du véhicule hors route doit détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 500 000 \$ (amende 250 \$).
- À défaut d'indication du fabricant ou de l'ajout d'un siège passager, un seul passager peut être transporté sur une motoneige et aucun sur les autres véhicules hors route. Pour la motoneige, elle doit être munie d'une poignée pour chaque place assise (amende 100 \$).
- Il est strictement interdit de transporter une personne dans un traîneau tiré par un véhicule hors route s'il n'a pas été fabriqué selon

les normes règlementaires.

- Si vous tirez un traîneau ou une remorque conçu pour ce sport, ne pas oublier qu'on ne peut en tirer qu'un seul à la fois et que la personne transportée doit avoir un casque protecteur ainsi que des lunettes de sécurité si le casque n'est pas muni d'une visière (amende 100 \$).
- La vitesse maximale autorisée en motoneige est de 70 km/h et de 50 km/h pour les VTT.
- Il est interdit de circuler à moins de 30 mètres (amende 100 \$) :
 - d'une habitation
 - d'un établissement de santé
 - d'un établissement éducatif
 - d'une aire réservée à la pratique d'activités sportives

EXTRAIT DU GUIDE INFORMATIF CONSTRUCTION . RÉNOVATION ET AUTRES

Abri d'hiver pour automobile

Il est permis d'installer à l'extérieur de l'emprise de la rue et à 2 m d'une borne fontaine, un abri d'hiver pour automobile. Dans les zones agricoles, la distance minimale entre l'abri et l'emprise de la voie de circulation est de 7 m. Ces garages ou abris temporaires sont tolérés entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante.

Installation septique

Dans le cas où votre terrain n'est pas desservi par un réseau d'égout, afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour construire le système, une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière devra procéder à une étude de caractérisation du site et du terrain naturel.

Entreposage

En zone résidentielle ou de villégiature, aucun entreposage extérieur n'est autorisé à l'exception de l'entreposage du bois de chauffage cordé et le remisage de véhicules moteurs de promenade immatriculés pour l'année courante et en état de fonctionnement, et cela uniquement dans les cours arrière et latérale à une distance d'au moins 60 centimètres des limites de propriété.

Protection des rives et du littoral

Afin de ne pas nuire à la qualité des plans et cours d'eau ainsi qu'à la vie aquatique, certaines normes doivent être respectées lorsqu'il s'agit de travaux dans la rive ou dans le littoral d'un cours d'eau.

S'INFORMER

Avant de débuter tout projet de construction ou de rénovation, il est très important de s'informer auprès de l'inspecteur, des règles et marches à suivre. Le guide informatif est disponible au bureau municipal.

Eric Guay

Inspecteur en bâtiment et en environnement Municipalité de Sainte-Marguerite 418-387-3444 poste 104 ericguay@nouvellebeauce.com

EXTRAIT DU RÈGLEMENT N^O 409 / QUALITÉ DE VIE

Constitue une nuisance et est interdit par toute personne :

- a) de faire du bruit ou faire usage de tout chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage:
- b) de faire, entre 22 h et 7 h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule:
- c) d'utiliser, entre 22 h et 7 h, une tondeuse, une scie mécanique ou une scie à chaîne, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes ou pour cause de sécurité publique;
- d) de faire usage d'un appareil producteur de son d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage. La présente disposition ne s'applique pas aux activités, fêtes ou réunions publiques dûment autorisées par la municipalité;
- e) lors de l'exploitation ou des activités d'une industrie, d'un commerce, d'un métier ou d'une occupation quelconque, de faire ou de laisser faire des bruits inutiles ou excessifs de nature à incommoder le repos, le confort et le bien-être du voisinage.
- f) d'utiliser le moteur d'un véhicule routier à un régime excessif notamment au démarrage ou à l'arrêt;
- g) de faire usage d'un appareil d'éclairage projetant une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient et qui est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient important pour le voisinage.
- h) Le présent article ne s'applique pas dans le cas d'évènements ou de travaux spéciaux pour lesquels une autorisation a été donnée par la municipalité.

Nouvel horaire du bureau SAAQ à Sainte-Marie

La MRC de La Nouvelle-Beauce tient à informer la population que le point de service SAAQ qu'elle opère au 700, rue Notre-Dame Nord à Sainte-Marie est maintenant ouvert aux heures suivantes :

Lundi	9 h 30 à 14 h 30
Mardi	9 h 30 à 14 h 30
Mercredi	9 h 30 à 14 h 30
Jeudi	12 h 30 à 20 h
Vendredi	9 h 30 à 14 h 30
Samedi	9 h à 11 h 30

Pour rejoindre directement les bureaux de la SAAQ téléphonez aux 418 643-7620 ou 1 800 361-7620.

PETITES ANNONCES.

EXTRAIT DE DU RÈGLEMENT Nº 411

Réserve financière pour le renouvellement de l'ensemble des véhicules municipaux

Objet: Le règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour le renouvellement de l'ensemble des véhicules municipaux au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Montant projeté: La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas 300 000\$.

Mode de financement: Afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de la réserve financière, une taxe spéciale sera imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux d'évaluation du 100\$ d'évaluation défini comme suit: 2013 et 2014 0.03/100\$-2015 et 2016 0.04/100\$-2017 0.05/100\$

Affectation de la réserve: La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Placement: Les sommes affectées à la réserve financière seront placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec.

Durée de la réserve: La réserve financière sera d'une durée de cing ans (5 ans)

État des revenus: Lorsque le conseil mettra fin à la réserve, le secrétaire-trésorier devra déposer un état des revenus et dépenses.



POSTES CANADA

Le bureau de poste sera fermé le vendredi 29 mars et le lundi 1er avril. Cependant, il sera ouvert le samedi 30 mars.



CONGÉ DE PÂQUES

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 29 MARS AU 1^{ER} AVRIL **INCLUSIVEMENT**

ESCOUADE CANINE

L'escouade canine passera bientôt chez vous. Selon le règlement n° 409, si vous avez un chien, vous devez vous procurer une médaille.

Cette licence est au coût de 25\$ par chien par année.

Les inspecteurs de l'escouade canine passeront en mars ou avril. Si parfois, vous êtes absent ou dans l'impossibilité de payer sur le moment, vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal pour faire votre paiement recevoir votre médaille.

Merci de votre collaboration habituelle.



Pair est un service gratuit d'appel automatisé quotidien qui joint les ainés pour s'assurer de leur bon état de santé.

POUR INFORMATION: 418 387-6189

MILLE MERCIS

À nos bénévoles qui entretiennent les croix de chemins qui se trouvent sur le territoire de notre municipalité.

À la pétanque intérieure pour leur don de 40\$.

À la FADOQ pour leur don de 800\$.

Le tournoi 500 pour leur don de 1000\$.

Lien et partage nous a remis 125\$ pour l'utilisation de la cuisine précédent le marché de Noël.

À tous les bénévoles qui se sont engagés de près ou de loin dans la réalisation des activités de la relâche.

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER



M=Ordures Monstres: JUIN 2013

RECYCLAGE

		MA	RS 2	2013					AV	RIL 2	2013		
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	1000			100	1	2	1 12	; 1 :	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8.	9	7	7 8	9	10	11	12	13
10	1 11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	7 22	23	24	25	26	27
24/31	25	26	27	28	29	30	28	29	30		1		
		MA	AI 2()13					JU	JIN 20	013		
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	VENDREDI	SAMEDI
i in			1	2	3	4	1.00	Day :			s in		1
5	7 6	7	8	9	10	11	2	M	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	1 0	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22



26

Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

29

30

31



23/30

24

25



27

28

- journaux, circulaires, revues
- · feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak**)







- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles
- <u>க</u>ிக்கிகிகிகி
- bouchons et couvercles



- bouteilles et pots, peu importe la couleur

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- bouchons et couvercles



M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au :

27

29

28

(418) 885-9693 ou 883-6219

26

Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez Éco-centre de Ste-Marie au: 418-389-0594

Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste -Marie ou chez Decoren

Médicaments périmés : apportezles à votre pharmacie

Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportezles chez Canadian Tire

Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques

<u>Piles non rechargeables</u>: Apportezles au Bureau municipal ou à La Bouquine.

> **MERCI DE VOTRE** COLLABORATION